



SOCIETE ELECTRIQUE DES FORCES DE L'AUBONNE SA

Mesdames et Messieurs les Actionnaires sont convoqués à l'

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le **jeudi 22 juin 2017 à 16h00** à la Salle du Conseil, place de la Saint-Jaques 3, 1163 Etoy, avec l'ordre du jour suivant :

1. Procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 23 juin 2016

2. Rapport du Conseil d'administration

3. Rapport de l'organe de révision

4. Décisions relatives au rapport de gestion et aux comptes

Proposition :

- Approbation du rapport de gestion et des comptes annuels 2016

5. Attributions du solde de profits et pertes

Propositions :

- Versement
 - d'un dividende de CHF 10.- aux 20'000 actions nominatives de série A, de CHF 50.- nominal
 - d'un dividende de CHF 100.- aux 8'000 actions nominatives de série B, de CHF 500.- nominal
- Report à nouveau du solde

6. Décharge du Conseil d'administration

Proposition :

- Donner décharge aux membres du Conseil d'administration.

7. Elections statutaires

8. Propositions individuelles

- Les propositions individuelles doivent parvenir au Conseil d'administration, par écrit, au plus tard 10 jours avant l'Assemblée générale.

Le rapport de gestion, les comptes annuels et le rapport de l'organe de révision sont également à disposition des actionnaires au siège de la société à Aubonne, à partir du 1er juin 2017.

Chaque actionnaire empêché de participer à l'Assemblée peut se faire représenter par un autre actionnaire ou un tiers, au moyen d'une procuration signée (voir carte d'admission). Il est également possible de signer la procuration en blanc et de la retourner au siège de la société. Vos droits de vote seront alors exercés dans le sens des propositions du Conseil d'administration.

Le registre des actions sera fermé à partir du 24 mai 2017, et ceci jusqu'à l'Assemblée générale.

La feuille de présence sera établie dès 15h15 ; elle sera clôturée à 15h45 précises.

Le Conseil d'administration